

Séance du 23 Septembre 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	16/09/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Etaient absents/excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr LACOUT G), TAURAND François.

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20242309-03

OBJET

*Choix du Maître
d'œuvre pour le
projet de la MAM
et du cabinet
d'infirmière*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'achat de la parcelle A 1152, la mairie a le projet de créer une maison d'assistante maternelle et un cabinet d'infirmière.

Depuis le 01/01/24, les seuils de marché public ont été modifié, ils peuvent être passés selon une procédure "allégée" simple et efficace (dispense de mesures formelles de publicité et de mise en concurrence).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'atelier d'architecte ARKHIDEA dont le montant des honoraires est de 34 200.00 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de régler pour l'instant le montant de 2736.00 € H.T (3283.20 TTC) dans l'attente de concrétiser le projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 23 Septembre 2024

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 26 Septembre 2024
et publication ou
notification
du 26 Septembre 2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

